



## **Fondation AfricAvenir International**

Fondation pour la Renaissance de l'Afrique, le Développement Endogène,  
la Coopération Internationale et la Paix Durable  
Située à Bonabéri, Ancienne route

B.P. 9234 Douala IV<sup>e</sup> Tél. : (+237) 690188304, (+237) 695559844

[www.africavenir-international.org](http://www.africavenir-international.org)

[order@africavenir-international.org](mailto:order@africavenir-international.org) / [secretariat@africavenir-international.org](mailto:secretariat@africavenir-international.org)

Douala, le 15 février 2026

### **Union Africaine –**

*La reconnaissance de l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid comme crimes contre l'humanité, l'exigence de réparations légales et le combat pour la restitution des objets de culte et de puissance africains :*

**ADOPTION PAR L'UNION AFRICAINE LORS DU 39<sup>e</sup> SOMMET DES CHEFS D'ETATS  
DU 15 02 2026**



La Fondation AfricAvenir International a le plaisir d'annoncer à tous ceux qui la suivent que le long combat de plus de quarante ans pour la renaissance africaine de son fondateur, le Prince KUM'A NDUMBE III, est enfin inscrit dans l'agenda officiel de la plus haute instance du continent :

**Oui ! L'Union Africaine a adopté lors de son 39<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etats dimanche 15 02 2026, une charte commune reconnaissant l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid comme crimes contre l'humanité, avec une « Journée des martyrs », fériée dans toute l'Afrique le 30 novembre de chaque année ! ( Cf. <https://www.aps.dz/fr/monde/afrique/mInI2hiu-l-union-africaine-adopte-la-declaration-d-alger-contre-les-crimes-coloniaux> )**

En effet, plusieurs rencontres et sommets ont eu lieu pour parvenir à cela depuis **ABUJA (Nigéria) 1993**. L'on peut notamment citer : **Durban I et II (Afrique du Sud) 2001 et 2002 ; Accra (Ghana) 2022, 2023 et 2026 ; Montego Bay (Jamaïque) 2023 ; Lomé (TOGO) 2025 ; Addis Abbeba (Ethiopie) 2010, 2015, 2019,**

**2024, 2025 et enfin 2026...** Les Camerounais Prince KUM'A NDUMBE III et Professeur Alain Didier OLINGA intègrent le processus au milieu de l'année 2025.

Lesdites rencontres sont menées sous l'égide d'un organe spécial de la Commission de l'Union Africaine, **la Direction des citoyens et de la Diaspora (CIDO – Citizens ans Diaspora Organisation), laquelle a sa tête SE l'ambassadeur AMR ALJOWAILY :**

Ces différents rendez-vous marquent un tournant majeur pour la dignité du continent, car l'ambition de l'Union Africaine est désormais de positionner le continent comme un centre stratégique indépendant, avec un poids réel sur l'échiquier mondial.

- **Le sommet d'Alger ou la qualification de la colonisation comme crime contre l'humanité...**  
**ALGER (ALGÉRIE) : Du 30 Novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025**



**Image 1) ALGER (ALGÉRIE) : Du 30 Novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Image 2) Rencontre avec SE Monsieur Tête ANTONIO. Ministre des Affaires étrangères de l'Angola à Alger et Prince KUM'A NDUMBE III (Cameroun) 30 11 2025**

Cette session de travail intervient dans le cadre de la thématique 2025 de l'Union Africaine à savoir : **« Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations »**. Réunissant un panel d'acteurs diversifiés dont le Représentant de l'Union Africaine, de la CARICOM (Communauté des Caraïbes), des experts, historiens et juristes, cet événement majeur se donnait pour objectif de :

- **Reconnaître les crimes de l'esclavage, du colonialisme et de l'Apartheid en Afrique ;**
- **Promouvoir la justice historique ;**
- **Poser les bases d'un processus de réparations.**

Qualifiant **le colonialisme, l'esclavage et l'apartheid de « crimes contre l'humanité »**, la Déclaration d'Alger exige une justice réparatrice globale pour l'Afrique entière. Adoptée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, elle apparaît comme une feuille de route opérationnelle pour l'Union Africaine. Il est donc question pour

2026, de passer du simple discours à l'action en donnant la priorité à la mise en œuvre d'une stratégie juridique et diplomatique concrète. Cela passe par :

**1. Adoption formelle des résolutions par le Sommet des chefs d'États de l'Union Africaine (Ceci a eu lieu les 14 et 15 février 2026)**

Il était question de soumettre la Déclaration d'Alger (**résultat de plusieurs assises continentales sur l'esclavage, la colonisation, l'apartheid, les restitutions des objets africains et les perspectives de réparation**), au Sommet des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine du 11 au 15 février 2026. Objectif, en faire un document de référence officiel pour tous les pays membres, ce, dans le but de parler d'une seule voix face aux anciennes puissances coloniales.

**2. Opérationnalisation du Comité d'experts en deux segments : AUCER : African Union Committee of Experts, AULER : African Union Reference Groups of Legal Experts on Reparations**

Ces derniers doivent entrer dans une phase technique intense et se donner une seule mission. Transformer la vision politique initiée au sommet en stratégie juridique et politique pour qualifier légalement, et devant les instances internationales, l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid de « crimes contre l'humanité ». Cela passe par l'élaboration du dossier technique pour restitution inconditionnelle du patrimoine culturel et restes humains. Vingt-neuf experts ont ainsi été retenus à travers le continent parmi lesquels le Prince KUM'A NDUMBE III, et le Pr. Alain Didier OLINGA, pour ceux originaires du Cameroun.

**3. Création du Fond Africain pour les Réparations**



**Image de groupe du Comité d'experts – AUCER et AULER**

- **ADDIS – ABEBA (ÉTHIOPIE) ou l’opérationnalisation des Comité (AUCER et AULER) : Du 15 au 17 décembre 2025**

Ce deuxième arrêt concernait principalement la structuration du Comité en commissions et sous-commissions de travail chapeauté par un bureau. **Le bureau du comité est ainsi composé de 05 membres soit un président et 4 vice-présidents qui sont les suivants :**



**Bureau du comité de l’Union Africaine pour les réparations (AUCER).**

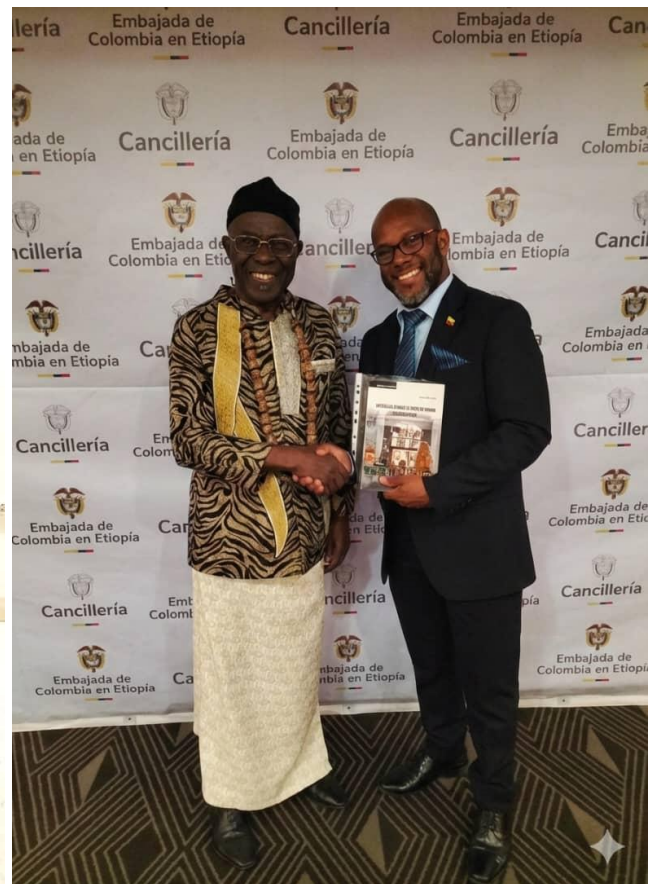
- ❖ Afrique du Sud  
Dr Jane MUFAMADI (Présidente)
- ❖ Afrique de L’Est  
Dr Catherine NAMAKULA (Vice-Présidente)
- ❖ Afrique Centrale :  
Prince Pr KUM’A NDUMBE III (Vice-Président)
- ❖ Afrique du Nord  
Commissaire Selma SASSI-SAFER (Vice-Président)
- ❖ Afrique de L’Ouest :  
Dr Ibrahim GUISSSE (Vice-Président)

**Extension du Bureau:**

- ❖ ***Madame Adwoa Nyeke Coleman*** comme représentante du bureau de l’Union Africaine, leader pour l’avancement de la cause de justice de réparation en Afrique, « *Economic/Financial and Environmental Reparations* », Ghana
- ❖ ***Ambassadeur Dr June Soomer***, Représentante de la Diaspora (Sainte-Lucie) et
- ❖ ***Dr Panashe Chigumadzi*** comme reporteur (Zimbabwe).

**Les Groupes de travail quant à eux sont répartis tel qu'il suit pour l'ensemble du Continent:**

- ❖ **Dr Ibrahim GUISSÉ** coordonnateur du Groupe *“Global Governance Structural Reparations”*–
- ❖ **Madam Adwoa NYEKE COLEMAN** coordonnateur du Groupe *“Economic/Financial and Environmental Reparations”*
- ❖ **Prince KUM' a NDUMBE III Alexander** coordonnateur du Groupe *“Cultural, Scientific, Educational Reparations and Rights Perspective”*
- ❖ **Dr. Aaron WEAH** coordonnateur du Groupe *“Advocacy, Communication, Technology and Knowledge production”*



**Image1) Les Ambassadeurs de Colombie S.E. YEISON MENESES COPETE (à gauche) et de Cuba S.E. LUCAS DOMINGO HERNANDEZ POLLEDO (à droite), entourent le Prince à l'hôtel Hilton, Addis Abbeba ce 17 décembre 2025,**  
**Image 2) L'Ambassadeur de Colombie S.E. YEISON MENESES COPETE apprécie avec joie les ouvrages du Prince KUM'A NDUMBE III**

- **Acte 3 : ACCRA (GHANA) : Du 09 au 15 février 2026, Des propositions concrètes pour l'adoption de résolutions par le sommet des chefs d'État**

Tenu sous les auspices de **Son Excellence John DRAMANI MAHAMA**, Président de la République du Ghana (Responsable de l'Union Africaine pour la promotion de la justice et des réparations aux Africains et aux personnes d'ascendance africaine), **et du Coordonnateur du AU-CIDO, S.E. l'ambassadeur AMR ALJOWAILY**. Ce dernier arrêt avait pour but principal de quitter du statut d'appel moral à celui de programme d'actions continental structuré afin de faire face aux conséquences de l'esclavage transatlantique, du colonialisme et de l'Apartheid. Les groupes AUCER et AULER a été reçu par le Président de la République.

L'esclavage, le colonialisme et l'apartheid sont ainsi considérés comme des crimes contre l'humanité et assimilés à un **génocide contre les Africains**. La thématique « **Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations** » permet à l'Union Africaine d'accompagner l'Afrique dans sa quête de dignité, d'égalité et de souveraineté véritable en plein 21<sup>e</sup> siècle. La justice réparatrice entendue comme levier transversal qui sous-tend de multiples aspects, ce thème positionne cette même justice comme levier stratégique de la souveraineté, de l'autonomie politique et du renouveau continental de l'Afrique dans la mise en œuvre de l'agenda 2063.

De manière concrète, les groupes de travail menés par les experts avaient pour assignations ici d'élaborer un document de propositions suite à une série de rencontres, lequel a été soumis au sommet des chefs d'État des 55 pays membres pour amendement et inscription à l'agenda politique officiel des dix prochaines années.

**Le sommet a été l'occasion pour eux de présenter leurs travaux** et. le bureau du Comité a structuré ses recommandations autour de trois piliers stratégiques :

- ❖ *Documentation des crimes : Inventaire des atrocités, des spoliations de ressources et des pillages culturels.*
- ❖ *Qualification juridique : Établissement de la base légale prouvant que l'esclavage, le système colonial et l'apartheid étaient des crimes prémédités et structurés.*
- ❖ *Mécanismes de réparation : Propositions allant de la compensation financière à la restitution des terres, ainsi que l'annulation des dettes héritées.*



**Sommet d'Accra 11 au 15 février 2026 – Le Prince en ligne via Teams pour sa communication.**

**C'est à l'issue de ces travaux que les chefs d'Etat africains ont pu, lors du 39<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etat de l'Union Africaine à Addis Abbaba dimanche 15 février 2026, adopter les résolutions aujourd'hui rendues publiques.**

**Une première victoire pour une bataille encore longue !!!!**

- [Le choix du Prince KUM' à NDUMBE III parmi les acteurs clé de ce renouveau africain](#)

Le Prince Kum'a Ndumbe III, est Professeur Emérite des Universités (historien, politologue, germaniste) de renommée internationale et écrivain prolifique. Toute sa vie, il s'est engagé pour la renaissance africaine, la réhabilitation des identités africaines et de l'histoire du continent. Au début des années 1980, il a fondé à Douala un centre culturel africain indépendant, la Fondation AfricAvenir International, une Institution politiquement indépendante et à but non lucratif qui s'engage pour l'éducation politique et la production de connaissances dans une perspective africaine. Celle-ci participe aux idéaux de cohabitation égalitaire de tous les êtres humains (**Siège** : Douala, **Sections** : Vienne, Berlin et Paris), libre de toute pensée ou action coloniale ou raciste et des structures de domination qui en découlent. Le Prince est ainsi un partenaire stratégique qui apporte l'expertise théorique, historique, culturelle et pratique nécessaires à l'Union Africaine pour mener ses grands chantiers de justice réparatrice et de réforme institutionnelle.



**Prince KUM'A NDUMBE III, S.E. l'ambassadeur AMR ALJOWAILY – AU - CIDO Director, Dr Jane MUFAMADI (Présidente AU-CER), et S.E. YEISON MENESES COPETE UA ambassadeur de Colombie (Représentant la 5<sup>e</sup> Sous-région Caraïbes et Diaspora africaine)**

C'est ainsi l'occasion de progresser de manière décisive et en synergie sur le thème de l'année 2025 intitulé « **Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations** ».

- **Passer d'une simple plainte morale à une action légale contraignante à l'échelle mondiale.**

À cet effet, les chefs d'États africains visent la qualification de l'esclavage transatlantique, du colonialisme et de l'Apartheid, comme crimes contre l'humanité et la définition d'une position commune pour exiger des réparations globales. Cela concerne concrètement le « **passage d'une reconnaissance symbolique à un cadre juridique, à l'élaboration de normes et à une responsabilité institutionnelle en droit international** ».

Le rôle du Prince est donc crucial quant à la diffusion de ces débats et résolutions en aval pour l'Afrique Centrale, pas seulement pour le Cameroun. Il s'agit d'organiser en plus au niveau continental une synergie des différents groupes de travail, et d'assurer la circulation et la vulgarisation des résultats des travaux.

***On comprend ainsi que L'Afrique est en marche... l'histoire aussi !!!***

**Compte rendu réalisé par :**

Mlle Sarah BONGOLO ATEMENGUE, Mme Lynda NGANDO EPOSSY  
Mme Marie Joseph EKOBENA (**Supervision**)

 [Pour plus d'informations, nouvelles et détails, veuillez consulter en Stream ou télécharger les documents suivants sur notre site internet www.africavenir-international.org](https://www.africavenir-international.org)

- L'Union Africaine adopte la Déclaration d'Alger sur les crimes pendant l'esclavage, la colonisation et l'Apartheid

<https://www.aps.dz/fr/monde/afrique/mlnl2hiu-l-union-africaine-adopte-la-declaration-d-alger-contre-les-crimes-coloniaux>

- « Défi aux Chefs d'États africains : Les crimes de la colonisation en Afrique, l'exigence des réparations et l'urgence de la récupération de la mémoire collective africaine »: **Par Prince KUM'À NDUMBE III**

<https://africavenir-international.org/le-defi-aux-chefs-detats-africains-les-crimes-de-la-colonisation-en-afrique-lexigence-des-reparations-et-lurgence-de-la-recuperation-de-la-memoire-collective-africaine/>

- Opening Statement by Amb. Amr Aljowaily, Director, Citizens and Diaspora Directorate (CIDO) African Union Commission:

<https://africavenir-international.org/opening-statement-by-amb-amr-aljowailydirector-citizens-and-diaspora-directorate-cidoafrican-union-commission/>

- Déclaration liminaire

<https://africavenir-international.org/declaration-liminaire/>

- Draft Conclusions AUCER :

<https://africavenir-international.org/draft-conclusions/>